



## obligation de prendre mon mandat de gérance auprès de l'agence vendeuse

Par **PLSYL**, le **16/02/2022** à **20:45**

Bonjour,

Je suis sur le point de signer un compromis de vente avec une agence. Hors, avant cette signature, la dite agence me signale que je dois signer un engagement de les prendre comme gestionnaire pour pouvoir acquérir ce bien. Est-ce légal?

Si toute fois je le faisais, ultérieurement pourrais-je résilier ce mandat? Sur quels point dois-je faire attention pour pouvoir le résilier ultérieurement (durée de mandat, tacite reconduction ou autre?)

Merci d'avance pour votre réponse

Par **Marck.ESP**, le **16/02/2022** à **21:48**

Bonsoir

Il ne peut exister juridiquement aucune obligation de ce genre.

Par **PLSYL**, le **17/02/2022** à **19:14**

Bonjour,

Donc c'est de la vente forcée d'un mandat de gestion. Comment faire si je refuse et qu'ils ne m'envoient pas les documents pour signer le compromis de vente comme il était prévu?

Par **Marck.ESP**, le **17/02/2022** à **19:25**

Si vous avez fait une offre au prix, adresser une R/AR à cette agence pour confirmer, refuser l'obligation de souscrire un mandat de gestion et qu'il existe une abondante jurisprudence sur ce thème, rappelant que l'offre est parfaite si elle était la première au prix.